

**Bernard Durand**

Président de la FASM
Croix-Marine
Paris (75)

La publication de la loi du 11 février 2005 propose une définition du handicap qui renoue avec la conception qu'en avait notre mouvement, lorsque dans les années cinquante, il avait proposé la création d'offices sociaux Croix-Marine pour assurer "l'assistance des personnes handicapées psychiques dans le milieu social".

Depuis, la politique de secteur s'est imposée avec des succès divers, car nous savons bien que l'impact de celle-ci sur la cité est restée modeste et qu'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés de nombreux patients, outre ceux du logement et d'une éventuelle réinsertion au travail, est celui de la solitude et de l'isolement social. Les équipes de soins, de moins en moins disponibles pour les patients au long cours car elles ont déjà beaucoup de difficultés à répondre aux sollicitations nombreuses et parfois contradictoires dont elles sont l'objet, savent bien qu'elles ne peuvent plus travailler seules et qu'il est nécessaire aujourd'hui de sortir des clivages et des cloisonnements que la loi de 1975 avait, si ce n'est induits, pour le moins facilités.

Les associations loi 1901, dont la pertinence dans le champ de la santé mentale a été intégrée dans le code de la santé publique (article L. 3221-1) suite à l'article 93 de la loi du 4 mars 2002, existent également dans le champ médico-social. Dans le contexte de cette nouvelle loi du 11 février 2005, il est indispensable que nous fassions la jonction avec les professionnels du dispositif médico-social et social, convaincus comme nous des potentialités qu'offre le cadre associatif, et qui participent également à la promotion de la santé mentale.

Aussi, l'idée d'organiser une journée de formation autour de l'accompagnement s'est imposée comme une évidence : il s'est agi de permettre que des professionnels de ces différents champs puissent partager et s'enrichir mutuellement de leurs expériences afin de faciliter la cohérence et la continuité des différents aspects de la vie des patients. C'était la raison d'exister de ce qu'on appelait à l'origine les sociétés de Croix-Marine et dans un contexte nouveau, c'est encore le challenge qui nous réunit. □